



**Compte rendu du Comité de Pilotage
Site Natura 2000
« Ouvèze-Toulourenc »
13.11.18 – Vaison la Romaine**



Pièces jointes :

- Support de présentation de la réunion

- Personnes présentes :

- Mme. BAUER Joelle, France Nature Environnement et Association Voconces Environnement
- M. BERNARD Xavier, Maire d'Entrechaux
- M. BISCARRAT Louis, Maire de Jonquières, Vice-Président de la Communauté de communes Pays Réuni d'Orange et Conseiller régional SUD
- M. BODON Dominique, Maire de Malaucène, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin
- Mme BONNARD Christine, Sous-Préfète de Nyons
- M. BRUNET Raymond, Conseiller municipal - Mairie de Vacqueyras
- Mme CARTAGENA Marie-Claire, 1^{er} adjointe – Mairie de Mollans-sur-Ouvèze
- M. DAUBERT Julien, Communauté de Communes Vaison -Ventoux
- M. DELAPRISON Olivier, Unité Territoriale Ventoux, Office National des Forêts
- M. DECAMAMME Christian, Agence Française pour la Biodiversité, service 84
- M. DURET Pierre, Comité Départemental de Montagne et d'Escalade de Vaucluse
- M. FRANCOIS Didier, Sous-Préfet de Carpentras
- Mme. LAFOLIE Christine, Direction Départementale des Territoire de Vaucluse
- M. NAVARRO Olivier, Syndicat Mixte Ouvèze Provençale
- M. MARTY Vincent, Agence Française pour la Biodiversité, service 84
- M. MASSOT Éric, Maire de Saint-Léger-du-Ventoux et Vice-Président de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux
- M. MAURIN Bernard, 1^{er} adjoint - Mairie de Roaix
- M. PIOT Xavier, Mairie de Malaucène
- M. ROBERT Guillaume, Fédération des chasseurs de Vaucluse
- M. ROLLET Marc, 2^{ème} adjoint – Mairie de Reilhanette
- M. ROUX Frédéric, Maire de Mollans-sur-Ouvèze
- M. RUEGG Roland, Maire de Brantes, Président du COPIL « Ouvèze-Toulourenc »
- Mme SALLEFRANQUE Mayder, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
- M. SOUCIET Frank, Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange
- M. THAREL Corentin, Fédération de pêche 84
- Anthony ROUX, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux
- Célia GIRIEUD, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

- Personnes excusées :

- Monsieur le Directeur départemental des Territoires de la Drôme
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme
- Monsieur le Délégué régional Auvergne- Rhône-Alpes de l'Agence Française pour la Biodiversité
- Monsieur le Maire de Courthézon
- Monsieur le Maire de Sablet

- Monsieur le Maire de Séguret
- Monsieur le Maire de Rasteau
- Monsieur le Président de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest du Mont Ventoux
- Monsieur le Président du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière de Vaucluse
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Drôme
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la région SUD
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerces et de l'Industrie de la Drôme
- Monsieur le Président de l'Agence Vaucluse Provence Attractivité

Déroulement de la séance :

- **Accueil** par M. FRANCOIS, Sous-Préfet de Carpentras et Mme BONNARD, Sous-préfète de Nyons

- **Discours** de M. RUEGG, Président du COPIL, Maire de Brantes (Comme annoncé dans le compte-rendu de la réunion des collectivités du 13 novembre 2018, la désignation de M. RUEGG est confirmée en tant que Président du COPIL.)

- **Présentation (cf. pièce jointe)** du bilan des actions menées 2015-2018 du site Natura 2000 de l'Ouvèze-Toulourenc et des propositions d'actions 2019 par Mme GIRIEUD, chargée de mission Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc » et « Aigues » au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (Comme annoncé dans le compte-rendu de la réunion des collectivités du 13 novembre 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux est de nouveau désigné comme structure animatrice)

❖ Aménagement et gestion des Gorges du Toulourenc

Lors du comité de suivi du 24.10.18, 3 scénarios d'aménagements pour canaliser et réduire l'accès motorisé aux gorges ont été présentés. Les parties prenantes ont retenu celui proposant un accès motorisé réglementé en aval des parkings de Veaux et des alternatives d'accès sur les autres sites. Afin d'affiner et de valider cette orientation, le SMAEMV portera une étude pré-opérationnelle sur la mise en place et la gestion de ce dispositif (autorisations d'accès, signalétique, barrières, aire de retournement, arrêté nécessaire...). Pour cela, le SMAEMV animera un groupe de travail restreint qui se réunira prochainement pour préciser le cahier des charges de l'étude.

Afin d'engager la structuration des parkings situés au Hameau de Veaux, le SMAEMV et le PNRBP se tiennent à disposition des communes concernées pour les accompagner dans les recherches de financements (Espace Valléen, CRET, DETR, LEADER...).

❖ Communication/Sensibilisation

Concernant le grand public, les actions de sensibilisation via des animations, des interventions, des événements, des panneaux d'informations se poursuivront sur l'ensemble du site et des actions complémentaires seront engagées pour les Gorges du Toulourenc (agent de sensibilisation, conférence de presse, sensibilisation des agents des office de tourisme intercommunaux, distribution de prospectus...).

Lors du COPIL, le manque de communication auprès des élus et des collectivités a été mentionné. Le SMAEMV se rapprochera donc des différentes collectivités afin d'étudier les démarches à engager afin de transmettre de manière plus optimale les informations concernant le site Natura 2000 (articles dans les gazettes communales, newsletters annuelles, actus dans les sites internet...).

Par ailleurs, les participants ont émis la volonté de retrouver une équité dans le temps d'animation effectué entre les secteurs de l'Ouvèze et du Toulourenc. Ce déséquilibre s'explique par la complexité

du dossier concernant la gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc (pluralité des acteurs concernés, maîtrise foncière limitée, diversité des actions à mener...) qui nécessite davantage de temps d'animation. Un rééquilibrage sera toutefois engagé pour l'année 2019. Mme la Sous-Préfète de Nyons conseille par ailleurs de réaliser un calendrier ou un échéancier afin que l'ensemble des actions soit correctement réparti sur les deux rivières.

❖ **Analyse de l'état de la ripisylve et des accès motorisés**

Certains secteurs ponctuels des berges de l'Ouvèze et du Toulourenc ne présentent plus de ripisylve alors que celle-ci joue un rôle fondamental (préservation de la biodiversité, corridor écologique, maintien des berges grâce à son système racinaire, limitation de l'érosion des terrains, épuration des eaux...). Le maintien d'une ripisylve suffisamment large et en bon état de conservation est donc fondamental pour assurer ses fonctions essentielles et préserver le cours d'eau.

Malgré ces différentes fonctionnalités, celle-ci subit une pression anthropique avérée (expansion des terrains agricoles, artificialisation des berges, coupe de bois de chauffage...).

Une analyse de l'état de la ripisylve et des accès motorisés existants sera réalisée en 2019 en vue de proposer des contrats Natura 2000 de revégétalisation et/ou non intervention (sénescence), et de mises en défens. Il est rappelé que les contrats Natura 2000 sont des outils permettant le paiement d'actions de protection et de gestion des milieux basés sur le volontariat des propriétaires concernés.

❖ **Suivis piscicoles et de la qualité des eaux**

M. MARTY évoque les diverses études existantes permettant de connaître l'état de la rivière du Toulourenc, notamment celle concernant la quantité d'eau en période d'assec. Ce type d'information pourrait être corrélé avec l'étude prévue concernant la qualité de l'eau.

M. BODON et M. PIOT proposent de compléter ces études par les données concernant la qualité des eaux de baignade du site du Pont de Veaux.

M. MARTY nous informe également de la présence d'écrevisses à pattes blanches, espèce menacée non inscrite au DOCOB, dans le Toulourenc. Une réflexion devra être menée avec les organismes de gestion de la rivière, notamment le SMOP et les fédérations de pêche, afin de préserver cette population.

Il est également proposé que le SMAEMV se rapproche de l'ONCFS, de l'AFB et de l'ONF afin d'organiser des opérations communes de police de l'environnement sur l'ensemble du linéaire « Ouvèze-Toulourenc ».

❖ **Suivi faunistique du Castor**

L'évaluation et la localisation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire comme le Castor fait partie des actions du DOCOB du site Natura 2000 « Ouveze-Toulourenc ».

Lors du COPIL, M. BODON souligne la difficulté de trouver des solutions pour à la fois préserver le Castor, espèce protégée, et lutter contre leurs dégâts occasionnés aux cultures. En effet, lorsque la forêt alluviale est manquante ou peu développée, ces derniers remontent dans les terrains agricoles attenants au cours d'eau pour s'alimenter des cultures.

M. FRANCOIS précise que la problématique du Castor n'est pas liée spécifiquement à Natura 2000, mais à la réglementation sur les espèces protégées. Il propose de se renseigner sur les dispositifs éventuellement mobilisables pour se prémunir des dégâts.

Quelques actions sont toutefois envisageables afin de prévenir certains dégâts :

- Restauration de la ripisylve qui joue un rôle tampon en termes de ressource trophique pour le Castor mais aussi un moyen de stabiliser les berges contre des phénomènes érosifs dont on sait qu'ils peuvent être spectaculaires avec les rivières comme l'Ouvèze et le Toulourenc. Ce dispositif peut être financé à 100% dans le cadre des contrats Natura 2000 (action déjà prévue dans le cadre de l'analyse de la ripisylve et des accès motorisés) ;
- Possibilité de délocaliser une cellule familiale de Castor par le biais d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées auprès des services de l'Etat et avis du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ;
- Pose de clôture en bordure de parcelles peut être également proposés mais le financement n'est pas prévu par la démarche Natura 2000.

Les suivis organisés en 2019 par le SMAEMV et le CEN PACA permettront de mieux localiser ce mammifère en inventoriant notamment les dégâts constatés. Le SMAEMV se rapprochera également de l'ONCFS afin d'étudier les solutions à cette problématique.

❖ **Label « Rivières sauvages » pour le Toulourenc**

Le label français « Rivières sauvages », lancé en 2014, a pour objectif d'améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique de conservation. En structurant un réseau de rivières sauvages sur un plan national et européen, ce label se veut être un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante (<https://www.rivieres-sauvages.fr/>). Aujourd'hui, 12 rivières sont labellisées sur le plan national et 4 rivières à l'échelle européenne. Le SMAEMV a été sollicité par le gestionnaire du label afin de proposer une intégration de la rivière du Toulourenc dans ce réseau.

Pour l'ensemble des participants, ce label est une très bonne initiative. Néanmoins, au vu du contexte actuel concernant les réflexions menées pour améliorer la capacité d'accueil du public et de diminuer la notoriété que connaît les Gorges du Toulourenc, la mise en place de ce dispositif paraît prématurée. Des informations complémentaires pour mieux connaître les démarches de labellisation, ces contraintes et ces avantages seront demandées lorsque la fréquentation des Gorges sera mieux contrôlée et gérée. Pour nous aider à mieux connaître ce label, une rencontre est envisageable auprès de la structure animatrice la rivière du Galeizon situé à Alès qui a été récemment labellisée.

❖ **Autres informations**

Depuis le départ volontaire fixé au 31 mai 2016 de M. PIERRARD, le poste de chargé de mission Natura 2000 a été seulement pourvu à Melle GIRIEUD à compter du 2 avril 2018. Ce qui a donc conduit à un défaut d'animation sur ces deux sites de juin 2016 à avril 2018.

Afin de combler ces mois de carence en animation, un avenant à la convention d'animation 2016-2018 a été signé pour porter l'animation jusqu'à fin 2020. Le financement est 100% Etat.